Prise de parole

Yvonne Ribi, directrice de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)

Chères et chers collègues des médias,

La santé n'est pas une évidence. Nous le constatons surtout lorsque nous-mêmes, nos proches ou nos ami-e-s tombons malades ou avons un accident. Lorsque nous ne pouvons soudainement plus nous débrouiller seul-e-s, nous dépendons de personnes qui nous soignent et nous soutiennent de manière professionnelle.

Il devrait être évident que ces personnes qui travaillent dans le secteur des soins aient suffisamment de temps pour effectuer leur travail. Elles devraient bénéficier de conditions de travail qui leur permettent d'exercer leur profession de manière saine et engagée tout au long de leur carrière. Malheureusement, les dernières données de l'Observatoire de la santé montrent que trop de travailleuses et travailleurs de la santé quittent le secteur et abandonnent ces professions si merveilleuses.

Afin d'éviter la pénurie imminente de personnel soignant et de garantir les soins à l'avenir, la population a approuvé l'initiative sur les soins infirmiers à 61% des voix en 2021, chargeant ainsi la Confédération et les cantons de transposer la modification constitutionnelle en loi.

Le Conseil fédéral propose, QUATRE ans après l'acceptation de l'initiative, d'adopter une nouvelle loi sur les conditions de travail dans le domaine des soins, la dite LCTSI – loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers.

Ce projet de loi contient dix propositions importantes d'amélioration que les employeurs doivent mettre en œuvre. Il s'agit notamment d'une meilleure planification des horaires de travail, d'une compensation plus élevée pour le travail de nuit et de la réduction de la durée maximale du travail.

De plus, le Conseil fédéral veut renforcer le partenariat social en rendant obligatoire la négociation de conventions collectives de travail (CCT). Toutefois, il torpille son projet en prévoyant que les CCT peuvent déroger aux dispositions de la LCTSI. Il est douteux que des CCT puissent ainsi être conclues.

Le Conseil fédéral a commis une grave erreur en ne clarifiant pas le financement des mesures d'amélioration dans le cadre du LCTSI. Il se positionne en disant que les cantons et les institutions devraient assumer le financement des coûts supplémentaires engendrés par une meilleure planification des services, la réduction de la durée maximale du travail et l'amélioration de la compensation des heures de travail, et ce, alors qu'il sait que la plupart des institutions de santé sont déficitaires. Cette attitude est irréaliste et pourrait même conduire à ce que ces coûts supplémentaires soient supportés par le personnel. **Nous demandons que le Conseil fédéral débloque des fonds supplémentaires pour financer les mesures d'amélioration.**

Le Conseil fédéral néglige totalement une exigence essentielle de l'initiative sur les soins infirmiers, à savoir des lignes directrices pour une dotation en personnel adaptée aux besoins. C'est un point principal de critique pour deux raisons :

Premièrement, le personnel est déterminant pour la qualité des soins. En effet, ce n'est qu'en disposant de suffisamment de temps pour les personnes malades et blessées que nous pouvons accomplir notre travail avec le soin et la qualité nécessaires. Des études montrent qu'il existe un lien significatif entre la dotation en personnel et les complications qui se développent chez les patient-e-s.

Deuxièmement, la surcharge de travail du personnel est une des principales raisons de leur départ de la profession. Cette surcharge de travail est due au fait que les soignant-e-s souffrent moralement de ce manque de temps, car ils savent qu'ils pourraient et devraient faire plus et mieux pour les patient-e-s et résident-e-s qui leur sont confiés, tant sur le plan technique que sur le plan humain. Que ce soit pour surveiller des situations instables, accompagner les mourant-e-s, intervenir en cas de crise après un diagnostic, s'entretenir avec les proches, aider les patient-e-s à se lever, les aider à se laver, etc.

La proposition du Conseil fédéral est insuffisante dans sa forme actuelle. L'absence de dispositions pour une dotation en personnel adaptée aux besoins et un financement adéquat est non seulement décevante, mais elle constitue également un déni direct des principaux objectifs de l'initiative populaire, qui a été approuvée par une majorité écrasante de 61 % des voix en novembre 2021.

Une loi qui ne propose pas de solutions de financement est inefficace et sans effet pour les soignant-e-s. Après avoir investi dans la première étape de mise en œuvre relative à la formation, ce serait un gaspillage énorme de l'argent public que de former suffisamment de professionnel-le-s sans créer les conditions pour qu'ils restent dans les professions des soins à long terme.

Nous sommes à un moment décisif. Le Parlement a maintenant le devoir de respecter et de mettre en œuvre la volonté populaire. Il incombe aux parlementaires fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les infirmières et infirmiers restent dans la profession.

Toutes les personnes qui travaillent dans les soins et la santé attendent que leurs conditions de travail s'améliorent et qu'elles reçoivent le soutien nécessaire pour pouvoir accomplir leur travail précieux. C'est pourquoi nous appelons toutes les personnes qui travaillent dans les soins et la santé à faire entendre leur voix et à se montrer visibles le 22 novembre 2025.

Yvonne Ribi